

COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE



COMIFAC

ALLOCUTION

**de S.E. M. Emile DOUMBA,
Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux,
de la Pêche et des Parcs nationaux
de la République Gabonaise**

Président en exercice de la COMIFAC

A l'occasion de l'ouverture de l'Atelier sur
l'investissement privé dans la conservation des
écosystèmes forestiers du Bassin du Congo
Organisé en marge de la troisième Réunion
du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
(PFBC)

Paris, 23 juin 2006

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres ;

**Excellence Monsieur l’Ambassadeur délégué à l’Environnement,
facilitateur du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo ;**

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;

**Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations
internationales et des bailleurs des fonds;**

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

En ma qualité de représentant du Président en Exercice de la COMIFAC, Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, je suis particulièrement honoré d’ouvrir cet atelier organisé en marge de la réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et consacré à l’investissement privé dans la conservation des écosystèmes forestiers.

J’adresse mes sincères remerciements aux organisateurs de ces rencontres pour avoir réservé une session spéciale à ce thème qui revêt une grande importance pour notre sous-région.

Mes remerciements vont également à l’endroit des représentants des Etats, des organisations internationales, des bailleurs de fonds et du secteur privé, qui ont bien voulu prendre part à la présente session. Votre présence aujourd’hui témoigne de l’intérêt que vous manifestez à l’égard de la conservation des écosystèmes forestiers des pays d’Afrique Centrale.

Mesdames et Messieurs ;

Distingués Invités

Le Bassin du Congo, deuxième espace forestier tropical au monde après l'Amazonie, est le berceau de l'Humanité, où l'homme a toujours su vivre en préservant son milieu naturel.

Nous sommes tous ici convaincus de l'importance des forêts tropicales dans le maintien des équilibres écologiques globaux et la survie de l'Humanité.

Cette conviction a été réaffirmée au plus haut niveau de nos Etats dans la Déclaration de Yaoundé de Mars 1999 et plus récemment, lors du deuxième Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale tenu à Brazzaville le 5 février 2005.

A cet égard, la signature du Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'adoption du Plan de convergence comme plateforme d'actions prioritaires de gestion durable et la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la COMIFAC sont autant d'illustrations de cet engagement.

A ce titre, nous, Ministres en charge des forêts et de l'environnement, avons conduit de nombreuses actions tant au niveau national, sous-régional, qu'international pour mettre en œuvre les résolutions de nos Chefs d'Etat, notamment celles relatives à la conservation.

Permettez-moi de faire un bref rappel de ces actions :

1°) Au plan national :

- L'adoption dans plusieurs pays de nouvelles lois forestières et de leurs textes d'application destinés à donner aux investisseurs potentiels la lisibilité sur nos politiques sectorielles ;
- La création de nouvelles aires protégées nationales et la mise en place de structures "spécifiques" de gestion ;
- La mise en place d'instruments juridiques et de normes en matière d'aménagement des aires protégées ;
- La promotion de l'écotourisme dans les aires protégées.

2°) Au plan sous-régional

- La création de deux aires protégées transfrontalières et leur gestion concertée :
 - la Tri-nationale de la Sangha (TNS) d'une superficie de 28 000 km² entre le Cameroun, le Congo et la RCA
 - et la Tri-nationale Dja–Odzala–Minkébé (TRIDOM) de 136 000 km² entre le Cameroun, le Congo et le Gabon.
- D'autres projets sont en cours :
 - Mayumba-Conkouati entre le Gabon et le Congo;
 - Monte Allen - Monts de Cristal entre la Guinée Equatoriale et le Gabon ;
 - et les Plateaux Batéké et Léfini entre le Gabon et le Congo.

En créant ces parcs nationaux et aires protégées transfrontalières, nos pays ont surtout cherché à conserver leur grande richesse en biodiversité, tout particulièrement en espèces endémiques afin de valoriser ce patrimoine à travers des programmes écotouristiques.

D'après l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), l'écotourisme, l'Afrique et les forêts tropicales sont des marchés en pleine croissance. C'est le moment, je crois, de saisir cette conjoncture favorable pour investir dans la valorisation de nos parcs nationaux.

Les pays d'Afrique Centrale se sont également engagés à protéger de manière spécifique certaines espèces phares menacées d'extinction. En témoignent :

- La récente adhésion au GRASP (Great Apes Survival Project) qui protège le gorille, le bonobo et le chimpanzé, les trois espèces animales les plus proches de l'homme ;
- La formulation d'une stratégie de protection des éléphants par nos experts sous-régionaux à Limbé au Cameroun ;
- La mise en place du RAPAC (Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale).

Au regard de ce qui précède, les Nations Unies ont pris la résolution 54/214 de février 2000 invitant la Communauté internationale à appuyer les pays d'Afrique Centrale dans leur effort de développement forestier.

Mesdames et Messieurs ;

Distingués Invités ;

Permettez-moi de prendre l'exemple du Gabon pour illustrer la dynamique de conservation dans la sous-région.

Le Gabon a réalisé il y a quelques années des études de zonage forestier et d'évaluation de la représentativité de la biodiversité de ses écosystèmes, ce qui a permis au Président de la République Gabonaise, Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, de capter en 2002

l'attention de la Communauté internationale en créant 13 parcs nationaux couvrant 11% du territoire national.

Des initiatives similaires ont été, depuis lors, prises dans les autres pays de la sous-région.

Ce processus s'est accompagné de progrès significatifs dans la mise en place de politiques d'aménagement et de gestion durable et responsable de nos écosystèmes forestiers.

Ce qui a valu au Gabon d'être classé en 2005, au Forum économique mondial de Davos, douzième au plan mondial et premier en Afrique dans l'indice de durabilité environnementale. Selon cet indice de bonne gouvernance des ressources naturelles et parmi les pays membres du PFBC, la République Centrafricaine se situe au deuxième rang derrière le Gabon et devant le Japon qui arrive en troisième place.

Je rappelle que cet indice résulte d'une analyse scientifique réalisée au niveau mondial par des chercheurs des Universités américaines de Yale et de Columbia.

Mesdames et Messieurs ;

Distingués Invités ;

Vous conviendrez que toutes ces actions accomplies et devant être consolidées nécessitent des moyens financiers, humains et matériels que nos Etats d'Afrique Centrale ne peuvent supporter seuls.

Je remercie nos partenaires traditionnels qui nous accordent leur appui depuis de nombreuses années. Je tiens à saluer également certains acteurs du secteur privé qui, depuis quelques années, s'impliquent dans la conservation de la biodiversité.

Je profite de cette tribune pour inviter solennellement d'autres opérateurs économiques à venir nombreux soutenir les pays d'Afrique Centrale dans cette noble mission de conservation de la biodiversité. Notre souhait est également de voir des investisseurs potentiels s'impliquer directement dans la valorisation de nos aires protégées.

Mesdames et Messieurs ;

Distingués Invités ;

Pour joindre l'image à la parole, je voudrais maintenant vous laisser apprécier dans la présentation qui va suivre l'extrême beauté de nos parcs.

Vive la Coopération Internationale ;

Vive le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;

Je vous remercie.